

Cour d'Appel de Paris

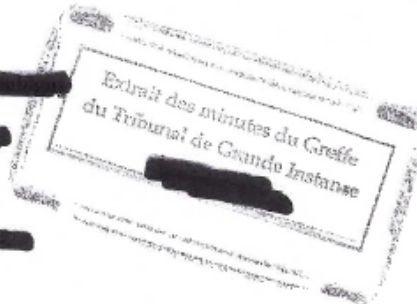
Tribunal de Grande Instance de [REDACTED]

Jugement du : [REDACTED]

11ème chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]



## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED] le VINGT-NEUF  
JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT,

composé de Madame [REDACTED], vice-président, présidente du tribunal  
correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article  
398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame [REDACTED], greffière,

en présence de Monsieur [REDACTED] thieu, substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

**Prévenu**

Nom : [REDACTED]

né le 19 avril 1985 à [REDACTED] (Seine-Saint-Denis)

de [REDACTED] médecine et de [REDACTED] dija

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : chauffeur livreur

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant [REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant et assisté de Maître JOSSEAUME, avocat au barreau de Paris, toque G59,

**Prévenu du chef de :**

CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :  
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME  
(SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 24 mars 2017 à  
[REDACTED]

MOTIFS

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Attendu qu'il convient, au vu des éléments du dossier et des débats, de faire droit aux  
exceptions de nullité soulevées in limine litis par le prévenu [REDACTED]



**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**FAIT droit aux exceptions de nullité soulevées in limine litis par [REDACTED] ;**